



La famille : une priorité gouvernementale

Le Québec a mis la famille au cœur de ses priorités en 1996 avec une nouvelle politique familiale.

Elle comprend:

- Allocation familiale
- Services de garde
- Régime d'assurance parentale

2

Cette présentation a été effectuée le 23 octobre 2006, au cours du "Symposium franco-québécois sur le développement social local et le soutien aux familles" dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2006. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/jasp>.

L'unité familiale

- ❑ Au Québec, le soutien aux familles défavorisées fonctionne sur l'unité famille composée d'un ou deux adultes (biparentale ou monoparentale) comprenant des enfants à charge.
- ❑ On rejoint les mêmes familles qu'en France, mais de façon différente

3

L'aide financière aux familles

4

L'aide financière aux famille démunies est offerte par les deux paliers de gouvernement

- ✓ Gouvernement fédéral
- ✓ Gouvernement provincial

L'aide de dernier recours est offerte
par le Québec

5

Soutien financier aux familles

- ❑ S'articule selon deux axes :
 - ✓ Assurance sociale
 - ✓ Assistance sociale
- ❑ Complété par un programme
d'aide de dernier recours qui
assure la couverture des
besoins essentiels

6

Assurance sociale

L'objectif est de se prémunir contre un risque de perte de revenu (chômage, maladie, vieillesse, accident du travail).

Les prestations sociales sont financées par des cotisations sur les salaires (comme dans une assurance privée) et sont donc réservées à ceux qui cotisent.

7

Assistance sociale

Le but est de couvrir certaines catégories de dépenses des individus et des ménages.

Les prestations sont :

- ✓ Accordées sans conditions de cotisations
- ✓ Établies selon les ressources (pour la plupart)
- ✓ financées par les impôts

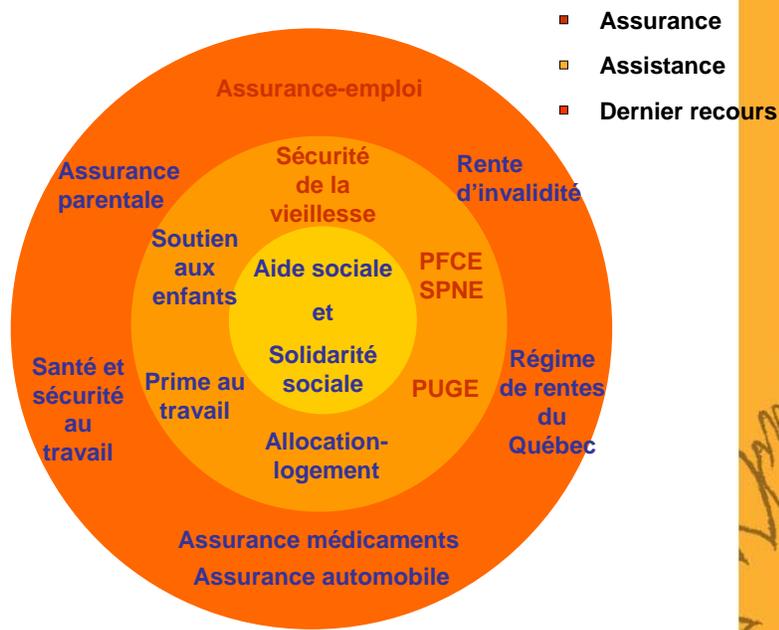
8

Dernier recours

Le filet de sécurité sociale de dernier recours vient en aide aux individus et familles pour qui les programmes d'assurance et les autres programmes d'assistance n'offrent pas une protection minimale.

9

Le système de protection sociale



10

Les Programmes d'assurance

- ✓ Programme d'assurance-emploi
- ✓ Rente de retraite (RRQ)
- ✓ Prestations d'invalidité, de survivants
- ✓ Régime d'assurance parentale
- ✓ Régime de santé et sécurité au travail
- ✓ Régime public d'assurance automobile
- ✓ Régime public d'assurance médicaments

11

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Vise à soutenir financièrement les nouveaux parents, à les encourager dans leur désir d'avoir des enfants et à les soutenir dans leur volonté de consacrer plus de temps à leurs enfants dans les premiers mois de leur vie.

Types de prestations :

- ✓ maternité (15 à 18 semaines)
- ✓ paternité (3 à 5 semaines)
- ✓ parental (25 à 32 semaines)
- ✓ adoption (28 à 37 semaines)

12

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) (...suite)

☐ Prestations

- ✓ Choix de deux régimes :
 - ✓ Régime de base
 - ✓ Durée maximale : 50 semaines
 - ✓ Taux de remplacement du revenu : 70% et 55%
 - ✓ Prestations maximales : 767,30 \$ par semaine
 - ✓ Régime particulier
 - ✓ Durée maximale : 40 semaines
 - ✓ Taux de remplacement du revenu : 75%
 - ✓ Prestations maximales : 822,11 \$ par semaine

13

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) (...suite)

☐ Financement

- ✓ Cotisations :
 - ✓ Travailleurs salariés : 0,416 %
 - ✓ Travailleurs autonomes : 0,737 %
 - ✓ Employeurs : 0,583 %

14

Programme public d'assurance médicaments

Le régime offre une protection de base pour les médicaments aux Québécois et Québécoises qui n'ont pas accès à un régime privé d'assurance collective.

Le régime s'adresse aux :

- ✓ Personnes de 65 ans et plus
- ✓ Prestataires de l'assistance emploi
- ✓ Détenteurs d'un carnet de réclamation
- ✓ Personnes sans protection privée
- ✓ Enfants des personnes assurées par le régime public

15

Programme public d'assurance médicaments (...suite)

☐ Financement

- ✓ Prime annuelle (maximum 538 \$)
- ✓ Contribution mensuelle en pharmacie (maximum 73,42 \$ par mois)

☐ Particularités

- ✓ Aucune prime annuelle pour :
 - ✓ Prestataires de l'assistance-emploi et détenteur d'un carnet de réclamation
 - ✓ Personnes de 65 ans et plus recevant le montant maximal du SRG
 - ✓ Enfants des personnes assurées

16

Programme public d'assurance médicaments (...suite)

❑ Particularités (...suite)

- ✓ Aucune contribution mensuelle pour :
 - ✓ Prestataires de l'assistance-emploi avec contraintes sévères à l'emploi
 - ✓ Personnes de 65 ans et plus recevant le montant maximal du SRG
 - ✓ Enfants des personnes assurées

❑ Statistiques (2005)

- ✓ Nombre de personnes assurées : 3,2 M
- ✓ Coût assumé par les assurés : 554 M\$
- ✓ Coût RAMQ : 2 381 M\$

17

Les Programmes d'assistance

- ✓ Crédit d'impôt pour le soutien aux enfants
- ✓ Prestation fiscale canadienne pour enfants
- ✓ Prestations universelle pour la garde d'enfants
- ✓ Programme d'allocation-logement
- ✓ Crédit d'impôt de Prime au travail
- ✓ Aide financière aux études
- ✓ Programme de sécurité de la vieillesse

18

Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants

Le crédit d'impôt remboursable du Québec pour le Soutien aux enfants est versé aux familles avec enfants de moins de 18 ans.

Deux volets :

- ✓ Paiement de Soutien aux enfants
- ✓ Supplément pour enfant handicapés

19

Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (...suite)

▣ Prestations annuelles

- ✓ Paiement de Soutien aux enfants
 - ✓ 1er enfant : 2 049 \$
 - ✓ 2e enfant : 1 024 \$
 - ✓ 3e enfant : 1 024 \$
 - ✓ 4e enfant et suivants : 1 536 \$
 - ✓ Supplément famille mono : 717 \$ par famille
- ✓ Supplément pour enfant handicapé
 - ✓ 1 938 \$ par enfant

20

Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (...suite)

☐ Statistiques (2005-2006)

- ✓ Paiement de Soutien aux enfants
 - ✓ Familles bénéficiaires : 856 000
 - ✓ Prestations versées : 2 G\$
- ✓ Supplément pour enfant handicapé
 - ✓ Familles bénéficiaires : 29 600
 - ✓ Prestations versées : 47 M\$

21

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)

Programme fédéral de soutien du revenu destiné aux familles canadiennes ayant des enfants de moins de 18 ans.

Trois composantes principales :

- ✓ Prestation de base, pour les familles à faible et à moyen revenu
- ✓ Supplément de la PNE, pour les familles à faible revenu
- ✓ Prestation pour enfants handicapés

22

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) (...suite)

▣ Prestations annuelles

- ✓ Prestations de base
 - ✓ 1 255 \$ par enfant
 - ✓ 88 \$ pour le 3^e enfant et suivants
- ✓ Supplément de la prestation nationale pour enfants
 - ✓ 1er enfant : 1 945 \$
 - ✓ 2e enfant : 1 720 \$
 - ✓ 3e enfant et suivants : 1 637 \$
- ✓ Prestation pour enfants handicapés
 - ✓ 2 300 \$ par enfant

23

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) (...suite)

▣ Statistiques (2005)

- ✓ Nombre de ménages : 2,9 millions
- ✓ Prestations versées : 9,2 G\$

24

Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)

Le programme fédéral de la PUGE offre un soutien financier direct pour chaque enfant de moins de six ans.

- ✓ Une prestation de 1 200 \$ par année pour chaque enfant
- ✓ Imposable selon le revenu le plus faible du ménage

25

Programme Allocation-logement

Aide financière du Québec destinée à des ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget pour se loger.

L'Allocation-logement s'adresse aux :

- ✓ Personnes seules âgées de 55 ans ou plus
- ✓ Couples dont une des personnes est âgées de 55 ans ou plus
- ✓ Familles avec au moins un enfant à charge

26

Programme Allocation-logement (...suite)

☐ Prestations

- ✓ 80 \$ par mois
- ✓ Calculées annuellement et versées mensuellement

☐ Statistiques (octobre 2004 à septembre 2005)

- ✓ Nombre de bénéficiaires : **132 828**
- ✓ Allocation mensuelle moyenne : **56 \$**
- ✓ Allocation annuelle totale : **88,7 M\$**

27

Prime au travail

La Prime au travail est un crédit d'impôt remboursable du Québec

Vise deux objectifs :

- ✓ Soutenir et valoriser l'effort de travail
- ✓ Inciter les personnes à quitter l'aide sociale pour intégrer le marché du travail

Établie en fonction de :

- ✓ Revenu
- ✓ Situation personnelle et familiale

28

Prime au travail

☐ Conditions admissibilité

- ✓ Revenu annuel de travail d'au moins :
 - ✓ 1 adulte : 2 400 \$
 - ✓ 2 adultes : 3 600 \$
- ✓ Revenu annuel total inférieur à :
 - ✓ Personne seule : 14 844 \$
 - ✓ Famille monoparentale : 31 680 \$
 - ✓ Famille biparentale : 43 094 \$
 - ✓ Couple sans enfants : 22 782,80 \$

29

Prime au travail

☐ Prime annuelle maximale

- ✓ Personne seule : 512,40 \$
- ✓ Famille monoparentale : 2 196 \$
- ✓ Famille biparentale : 2 821 \$
- ✓ Couple sans enfants : 789,88 \$

☐ Particularités

- ✓ Versements anticipés (trimestriel) pour :
 - ✓ Ménages avec enfants
 - ✓ Montant annuel de Prime au travail supérieur à 500 \$

30

Les Programmes de dernier recours

- ✓ Les programme d'aide et de solidarité sociale
- ✓ Soutien financier aux mineures enceintes
- ✓ Soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources
- ✓ Soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement

31

Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale

Aide financière aux personnes et aux familles qui **ne peuvent subvenir seules à leurs besoins** ainsi qu'à contribuer, par un partenariat actif, à **prévenir et à résoudre des situations problématiques**, de nature individuelle ou collective, en vue de **favoriser l'autonomie économique et sociale** de ces personnes.

32

Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale (...suite)

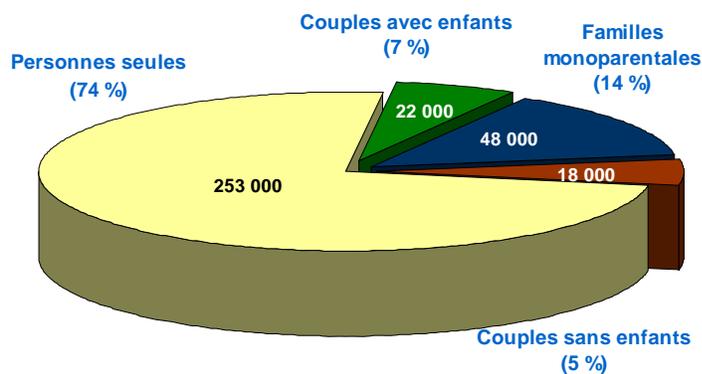
❑ Principales caractéristiques

- ✓ Aide de dernier recours
- ✓ Aide mensuelle
- ✓ Besoins reconnus et modalités de calcul de l'aide fixées par une loi et un règlement (uniformité et équité)
- ✓ Discretion du ministre pour cas exceptionnels

33

Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale (...suite)

Caractéristiques des ménages selon la situation familiale



341 000 ménages - Janvier 2006

34

Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale (...suite)

☐ Prestation de base

- ✓ 1 adulte : 543 \$
- ✓ 2 adultes : 841 \$

☐ Allocations

- ✓ Allocation pour contraintes temporaires :
 - ✓ 1 adulte : 115 \$
 - ✓ 2 adultes : 198 \$
- ✓ Allocation pour contraintes sévères :
 - ✓ 1 adulte : 269 \$
 - ✓ 2 adultes dont un avec CS : 372 \$

35

Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale (...suite)

☐ Ajustements

- ✓ Remboursement TVQ
- ✓ Ajustements pour enfants à charge:
 - ✓ Clauses de dénuement
 - ✓ Autres ajustements octroyés selon l'âge de l'enfant, son occupation, la composition de la famille et le statut des adultes

☐ Revenus exclus mensuels

- ✓ 1 adulte : 200 \$
- ✓ 2 adultes : 300 \$
- ✓ Contraintes sévères : 100 \$

36

Mesure de soutien financier aux mineures enceintes en situation de dénuement

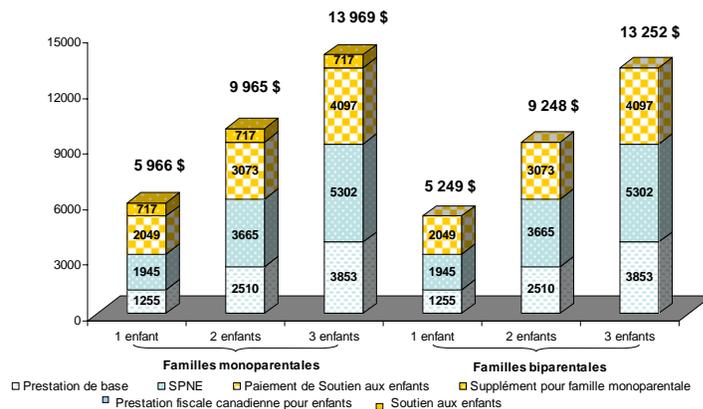
Aide financière conditionnelle à la participation à un programme de support psychosocial destiné à favoriser le développement de l'autonomie socio-professionnelle de cette clientèle

Aide financière maximale :

✓ 713 \$ par mois

37

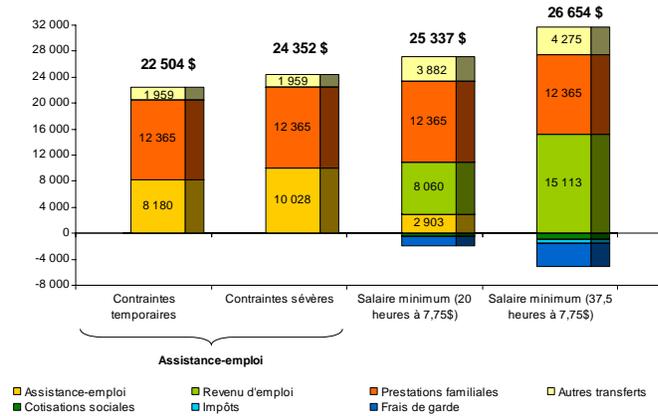
Couverture des besoins des enfants par les prestations familiales (annuel)



À ces prestations s'ajoute un montant de 1 200 \$ par enfant de moins de six ans dans le cadre de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)

38

Revenus disponibles annuels Famille monoparentale avec deux enfants de 3 et 5 ans



39

Des services aux familles et aux enfants

40

Des services de garde éducatifs pour les enfants de moins de 5 ans

- ✓ 200 000 places pour enfants en services de garde subventionnés offertes à 7 \$ par jour par enfant
- ✓ 1,5 milliards \$ par année

Les Services de garde comprennent un programme éducatif qui vise à:

- ✓ Favoriser le développement global de l'enfant
- ✓ Favoriser l'intégration de l'enfant à la vie sociale

41

Une Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Un objectif majeur

Amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales.

42

Une Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (suite)

Un plan d'action gouvernemental de 5 ans visant à:

- **Améliorer** le bien-être des personnes en situation de pauvreté
- **Prévenir** la pauvreté et l'exclusion sociale
- **Favoriser** l'engagement de l'ensemble de la société
- **Assurer** la cohérence et la constance de l'action

43

Une Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (suite)

Plusieurs mesures pour prévenir la pauvreté et l'exclusion des familles et des enfants:

- Des services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance
- Des programmes pour augmenter la motivation et la réussite des élèves du primaire
- Un partenariat avec une fondation privée pour soutenir des activités de prévention de la pauvreté pour les enfants
- Un programme d'aide à l'éveil à l'écriture et à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés.

44

Des services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance

Ces services visent à contrer les effets de la pauvreté sur les jeunes parents et leurs enfants. Il visent particulièrement les groupes suivants:

- Les jeunes femmes enceintes de moins de 20 ans , les pères et leurs enfants de 5 ans et moins
- Les femmes enceintes et les mères âgées de 20 ou plus, les pères et leurs enfants de 5 ans et moins qui vivent dans la pauvreté

45

Des programmes pour augmenter la motivation et la réussite scolaire des élèves

- Le programme Aide aux devoirs vise à soutenir les élèves du primaire afin de maintenir leur intérêt pour l'école, de mobiliser la communauté et de stimuler les initiatives locales pour implanter des formules appropriées à chaque milieu
- Le programme École en forme et en santé vise à donner aux jeunes du primaire et du début du secondaire de saines habitudes de vie, dont la pratique régulière d'activités physiques et une saine alimentation

46

Un partenariat avec une fondation privée pour soutenir des activités de prévention de la pauvreté pour les enfants

- Une entente de cinq ans dotée d'un budget de 10 millions de dollars qui vise à soutenir des projets d'intervention auprès des familles de milieux défavorisés
- Un premier projet vise les territoires de l'est de Montréal et offre des services comme le suivi de grossesse, le cheminement scolaire et des ateliers psychoéducatifs.

47

Un nouveau front : la lutte contre la pauvreté des milieux de vie et des collectivités

- La pauvreté des milieux doit faire l'objet d'une intervention ciblée, complémentaire aux actions qui visent les personnes en situation de pauvreté, dans une perspective de revitalisation et de développement
- Cette intervention doit se réaliser là où existent des concentrations de pauvreté, dans l'esprit qui anime le mouvement de régionalisation et de décentralisation
- On entend donc soutenir un mode d'intervention qui place la collectivité et ses leaders au cœur d'une action globale de lutte contre la pauvreté d'un territoire

48

Un nouveau front : la lutte contre la pauvreté des milieux de vie et des collectivités

- ❑ Cette approche, globale et structurante, se caractérise par le partenariat et la concertation des intervenants du milieu
- ❑ La communauté est au cœur de l'action - elle s'approprie la lutte contre la pauvreté et détermine ses priorités
- ❑ Les partenaires gouvernementaux les appuient, en reconnaissant que chaque milieu a sa propre dynamique